

Arrondissement de PRIVAS

MAIRIE DE SAINT-JUST D'ARDECHE (07700)

CONSEIL MUNICIPAL

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 14 juin 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 20 juin 2017 à 18 heures

Le Maire,
Pierre-Louis RIVIER.

PROCES VERBAL SEANCE DU 20 JUIN 2017

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix sept
En exercice: 18	le vingt juin à 18 heures,
Présents : 12	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST D'ARDECHE,
Votants : 17	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,
	sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis RIVIER, Maire.

PRESENTS : Pierre-Louis RIVIER, Maire, Patrick BOTTARO, Isabelle ROSIN, Jérôme PRADIER LAGET, Céline FOREST, Frédéric MAURICE, Adjoints.
Mickaël ROBERT, Eliane ROUDIER, David ANDRE, Marlène ALVES, Julie GERARD, Jean-François ROCHE, Brigitte PUJUGUET-GUIGUE.

ABSENTS EXCUSES : Philippe MONFORT MOROS (a donné procuration à Eliane ROUDIER), Adeline BOLOTTE (a donné procuration à Marlène ALVES), Julie GERARD (a donné procuration à Patrick BOTTARO), Jocelyne COMBALUZIER (a donné procuration à Jean-François ROCHE), José ORENES LERMA (a donné procuration à Brigitte PUJUGUET-GUIGUE).

Madame Delphine GOZLAN a démissionné le 10 mai 2017. Il a été demandé aux deux suivants sur la liste, à tour de rôle, s'ils voulaient prendre la place et devenir Conseiller Municipal. La première personne a refusé pour raisons de santé. La deuxième personne a refusé pour raison professionnelle. Compte tenu de ces refus, le Conseil Municipal sera composé de 18 conseillers.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation Jérôme PRADIER en qualité de secrétaire de séance.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Sandra ETIENNE, Secrétaire de mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Il est donné lecture des délibérations prises lors de la séance du 9 mai 2017.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 est adopté à l'unanimité.



Objet : Autorisation de recours à l'emprunt pour le projet de la maison des associations et des services au public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 janvier 2017 qui a validé le projet et le plan de financement de la maison des associations et des services au public.

Aujourd'hui il informe les membres de l'Assemblée des attributions officielles et officieuses des subventions obtenues auprès des différents partenaires.

Afin de financer en totalité le projet de la maison des associations et des services au public, il précise qu'il est nécessaire de faire un emprunt de 300.000 €. Celui qui avait été pressenti par délibération du 5 décembre 2016 auprès du Crédit Mutuel n'a pas abouti pour diverses raisons. Monsieur le Maire a donc sollicité d'autres organismes bancaires pour avoir de nouvelles offres.

L'Agence France Locale propose un financement de 300.000 € à taux fixe de 1,78% sur une durée de 20 ans avec une phase de mobilisation jusqu'au 20 septembre 2017. Le versement des fonds se ferait dans sa totalité au maximum en septembre 2017. Par la suite, les échéances seraient trimestrielles.

Le Crédit Agricole propose un financement de 300.000 € à taux réduit fixe de 1,2717 % sur une durée de 20 ans, dit Prêt à Annuités Réduites, avec une échéance annuelle de 17.082,98 €. Le versement des fonds se ferait dans sa totalité le 24 juillet 2017 avec la première échéance le 24 août 2017. Le coût total des intérêts serait de 41.659,52 € soit un prêt qui reviendrait à un coût total de 341.659,52 €. Les frais de dossier s'élèveraient à 0,20 % du financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions) :

- DECIDE de réaliser auprès du Crédit Agricole, et aux conditions de cet établissement, un emprunt dit Prêt à Annuités Réduites de la somme de 300.000,00 Euros, à taux fixe et dont le remboursement s'effectuera en 20 années, à partir de août 2017.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe de 1,2717 % avec échéance constante.

Les fonds sont versés en août 2017. Le remboursement s'effectuera par le prélèvement d'échéances annuelles.

La Collectivité s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en tant que de besoins les impositions directes suffisantes ou à dégager par tout autre moyen les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

La Collectivité prendra à sa charge les impôts et taxes présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

- AFFIRME en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Objet : Prix de vente immeuble agence postale

Monsieur le Maire rappelle que l'immeuble agence postale est en vente depuis le mois de mars 2017. Une agence immobilière qui s'occupe de la vente aurait un acquéreur. Le prix de vente de départ a été fixé à 80.000 € selon l'estimation faite au mois de février 2017. Le potentiel acquéreur propose un prix de 78.000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur le prix proposé pour la vente du bâtiment agence postale.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre. Madame PUJUGUET-GUIGUE trouve dommage que la commune se sépare de tout son patrimoine pour financer un projet. Elle aurait aimé qu'il y ait une vision à plus long terme de la gestion patrimoniale.

Monsieur Frédéric MAURICE tient à rappeler que les bâtiments vendus son non exploitables pour une remise aux normes accessibilité. Cela ne serait pas rentable et trop coûteux pour la commune. Sur le fond il adhère à l'idée de Madame PUJUGUET-GUIGUE, mais du point de vue des finances il faut rester raisonnable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre, 3 abstentions) :

- ACCEPTE la vente de l'immeuble agence postale au prix de 78.000 € net vendeur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Objet : Rentrée 2017 : suppression des rythmes scolaires

Pendant sa campagne, le Président de la République avait clairement annoncé qu'il laisserait le libre choix aux communes de se déterminer sur la poursuite des Activités Péri-scolaires et qu'il n'y aurait plus d'aide financière. Un retour à la semaine de 4 jours pourrait être envisagé.

Le nouveau ministre de l'Education Nationale a promis un décret pour le 23 juin 2017.

Lors de la dernière commission scolaire, il a été abordé cette possibilité et il ressort qu'une unanimité s'est prononcée, enseignantes, parents d'élèves et commune, pour un retour à la semaine de 4 jours.

Pour information le coût des APS sur une année scolaire s'élève à 30.000 €, moins les 12.000 € d'aide de l'Etat et de la participation des parents, la commune assume les 18.000 € restant.

Ce sujet sera discuté au prochain conseil d'école le 27 juin 2017 et il y aura un avis définitif dans le compte rendu qui sera envoyé à l'inspection d'académie.

Avant cela, Monsieur le Maire aimerait avoir l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux pour appuyer cette demande si le choix est laissé aux communes pour la rentrée de septembre 2017.

Madame Brigitte PUJUGUET-GUIGUE trouve dommage qu'au plan national se soient les considérations financières qui prennent le dessus dans les décisions et non l'intérêt de l'enfant. L'Etat a voulu que les communes prennent en charge les dépenses liées au Rythmes Scolaires et maintenant il veut se décharger complètement en ne versant plus d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions) :

- EST FAVORABLE au retour à la semaine de 4 jours d'école.
- DIT que le Maire a toutes délégations utiles pour faire part de la position de la municipalité en Conseil d'école

Objet : Exonération de la PAC pour l'école Saint Joseph

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du dépôt du permis de construire par l'OGEC, école privée Saint Joseph, en avril 2017 pour transformer le préau en salle de motricité.

Du fait de la transformation d'un lieu ouvert en un lieu fermé, la réglementation prévoit une participation à l'assainissement collectif (PAC) compte tenu de la surface créée de 47 m².

Le montant de la participation s'élèverait à 940 € (20 € le m²). L'OGEC demande l'exonération de cette participation au même titre également qu'elle peut bénéficier de l'exonération de la Taxe d'Aménagement en tant qu'association.

De plus, cette nouvelle salle de motricité, accueillant la garderie matins et soirs, remplace la pièce située à l'étage non accessible aux personnes à mobilité réduite. L'OGEC se met en conformité avec la réglementation en réalisant ces travaux. La salle de l'étage ne sera plus dédiée à la garderie, les enfants ne l'utiliseront plus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'exonération de la PAC pour l'OGEC, Ecole privée Saint Joseph
- AUTORISE le Maire à faire le nécessaire et à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Personnel communal : règle d'avancement (correction coquille)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20170509-005 du 9 mai 2017 adoptant le « ratio promus – promouvables » à 100 % par référence à chaque grade.

Une erreur de dénomination d'un grade a été faite dans le tableau présenté.

A la place de « Brigadier » il faut lire « Brigadier-Chef Principal ».

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Gardien brigadier Police Municipale	Brigadier Brigadier-Chef principal	100

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette modification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification de dénomination.

Objet : Personnel communal : création - suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la réforme de janvier 2017 avec la mise en œuvre de l'accord PPCR, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs tout en préparant le tableau d'avancement de grades pour l'année 2017.

Pour une meilleure compréhension, il propose dans un premier temps le tableau d'équivalence des grades concernant le personnel communal :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	NOMBRE	POURVU	TOTAL
ATSEM ppal de 2 ^{ème} classe TC	ATSEM ppal de 1 ^{ère} classe	0	0	0
ATSEM de 1 ^{ère} classe 8h	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe 8h	1	1	1
ATSEM de 1 ^{ère} classe TC	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe TC	1	0	1
				2

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	NOMBRE	POURVU	TOTAL
Attaché TC	Attaché TC	1	1	1
Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe TC	Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe TC	0	0	0
Rédacteur ppal de 2 ^{ème} classe TC	Rédacteur ppal de 2 ^{ème} classe TC	0	0	0
Rédacteur TC	Rédacteur TC	1	0	1
Adjoint adm ppal de 1 ^{ère} classe	Adjoint adm ppal de 1 ^{ère} classe	0	0	0
Adjoint adm ppal 2 ^{ème} classe 17h30	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe 17h30	1	1	1
Adjoint adm de 1 ^{ère} classe TC	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe TC	1	1	1
Adjoint adm de 1 ^{ère} classe 21h	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe 21h	1	0	1
Adjoint adm de 2 ^{ème} classe 21h	Adjoint administratif 21 h	1	0	1
Adjoint adm de 2 ^{ème} classe TC	Adjoint administratif TC	1	0	1
				7

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	NOMBRE	POURVU	TOTAL
Adjoint adm de 2 ^{ème} classe 21h non titulaire	Adjoint administratif 21h non titulaire	1	0	1
Adjoint adm de 2 ^{ème} classe TC non titulaire	Adjoint administratif TC non titulaire	1	0	1
				2

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	NOMBRE	POURVU	TOTAL
Adjoint techn ppal de 1 ^{ère} classe TC	Adjoint techn ppal de 1 ^{ère} classe TC	2	2	2
Adjoint techn ppal de 2 ^{ème} classe TC	Adjoint techn ppal de 2 ^{ème} classe TC	4	2	4
Adjoint techn de 1 ^{ère} classe TC	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	2	0	2
Adjoint techn de 2 ^{ème} classe TC	Adjoint technique TC	3	3	3
Adjoint techn de 2 ^{ème} classe TNC (30h, 33h, 17,5h, 13h)	Adjoint technique TNC (30h, 33h, 17,5h, 13h)	4	4	4
Adjoint techn de 2 ^{ème} classe TC non titulaire	Adjoint technique TC non titulaire	2	0	2
				17

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	NOMBRE	POURVU	TOTAL
Brigadier	Brigadier-chef principal	0	0	0
Gardien de police municipale	Gardien brigadier	1	1	1
				1

Pour faire suite aux tableaux d'avancement de grade proposés par le Centre de Gestion de l'Ardèche pour l'année 2017, Monsieur le Maire précise :

- qu'il est nécessaire de créer 6 postes
- qu'il est nécessaire, par voie de conséquence, de supprimer 11 postes devenus obsolètes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création des 6 postes tels que présentés ci-dessous et de valider aussi la suppression de 11 postes. Il précise que les grades laissés ouverts et non pourvus sont nécessaires pour une bonne gestion administrative de la commune en permettant ainsi de pallier aux éventuelles absences et prévoir les mouvements de personnel sans réunir d'urgence le Conseil Municipal.

GRADE	NOMBRE	POURVU	A CREER	A SUPPRIMER	DATE D'EFFET	TOTAL
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe 8h	0	0	1	0	20/06/2017	1
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe 8h	1	1	0	1	01/07/2017	0
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe TC	1	0	0	0		1
						2

GRADE	NOMBRE	POURVU	A CREER	A SUPPRIMER	DATE D'EFFET	TOTAL
Gardien brigadier	1	1	0	0		0
						1

GRADE	NOMBRE	POURVU	A CREER	A SUPPRIMER	DATE D'EFFET	TOTAL
Attaché TC	1	1	0	0		1
Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe TC	0	0	0	0		0
Rédacteur ppal de 2 ^{ème} classe TC	0	0	0	0		0
Rédacteur TC	1	0	0	0		1
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe 17h30	0	0	1	0	20/06/2017	1
Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe TC	0	0	1	0	20/06/2017	1
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 17h30	1	1	0	1	01/07/2017	0
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe TC	1	1	0	1	01/07/2017	0
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 21h	1	0	0	1	01/07/2017	0
Adjoint administratif 21h	1	0	0	0		1
Adjoint administratif TC	1	0	0	0		1

GRADE	NOMBRE	POURVU	A CREER	A SUPPRIMER	DATE D'EFFET	TOTAL
Adjoint administratif 21h non titulaire	1	0	0	0		1
Adjoint adm TC non titulaire	1	0	0	0		1
					TOTAL	8

GRADE	NOMBRE	POURVU	A CREER	A SUPPRIMER	DATE D'EFFET	TOTAL
Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe TC	2	2	0	0		2
Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe TC	6	2	0	3	01/07/2017	3
Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe TNC (30h, 33h, 17,5h, 13h)	0	0	3	0	20/06/2017	3
Adjoint technique TC	3	3	0	1	01/07/2017	2
Adjoint technique TNC (30h, 33h, 17,5h, 13h)	4	4	0	3	01/07/2017	1
Adjoint technique TC non titulaire	2	0	0	0		2
					TOTAL	13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- CREE 6 postes au total répartis dans les grades suivants :

- 1 ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps non complet 8h, date d'effet 20 juin 2017
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17h30, date d'effet 20 juin 2017
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, date d'effet 20 juin 2017
- 3 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (1 à 30h, 1 à 33h et 1 à 17,5h), date d'effet 20 juin 2017

- SUPPRIME 11 postes au total répartis dans les grades suivants :

- 1 ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8h, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17h30, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21h, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 3 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 1 Adjoint technique à temps complet, date d'effet 1^{er} juillet 2017
- 3 Adjoints techniques principaux à temps non complet (1 à 30h, 1 à 33h et 1 à 17,5h), date d'effet 1^{er} juillet 2017

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017

Questions diverses

Madame ROSIN fait part à l'Assemblée de la fête de la musique mercredi 21 juin sur la place du Barry, centre du village dès 18h30 avec de groupes chantant du Goldman, du Salvador et des musiques populaires. Les familles sont invitées à venir avec leur pique-nique pour passer une agréable soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pierre-Louis RIVIER

